**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

**Economiques et Sociales** 

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 19 (1961)

Heft: 2

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enfin, la convention contient des définitions précises en ce qui concerne la nationalité des individus et des sociétés, afin d'éviter des difficultés sur la nationalité effective des ressortissants des Etats signataires.

## IV

Quel est l'avenir de ces projets? Il paraît certain que les conventions bilatérales seront de plus en plus nombreuses. Il faut souhaiter que la Suisse adopte ce système. Quant à la convention multilatérale, sa conclusion ne paraît pas être pour demain. Ses dispositions paraissent être trop détaillées pour pouvoir être acceptées d'emblée. Et surtout sera-t-elle signée par tous, exportateurs et importateurs de capitaux? Si tel n'est pas le cas, on verra sans doute une concurrence politique s'établir entre les Etats qui subordonnent leurs crédits à la signature de la convention et les autres. Il n'en reste pas moins que les petits pays ont un intérêt évident à une meilleure protection des investissements à l'étranger. Nous pouvons y travailler, tout en restant parfaitement conscients que l'efficacité des formules juridiques a une limite. L'histoire de l'expropriation des Templiers à Suez est là pour nous le rappeler. Et l'histoire continue.

Assurances
Accidents
Responsabilité civile
Automobiles, Casco
Vol
Garantie
Cautionnement



Agence générale de Lausanne

Jean E. MURET

Grand-Chêne 2

Tél. 22 00 71